



**CMMB**  
Caisse du Mouvement Mutualiste Béninois



## **CAISSE DU MOUVEMENT MUTUALISTE BENINOIS**

### **APPEL A MANIFESTATION D'INTERET**

### **MARCHE DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES**

### **DOSSIER DE PRESELECTION**

**Émis le 12 Septembre 2025**

**Source de financement : Budget CMMB**

**Gestion : 2025**

**Septembre 2025**

Agrément SFD N° L.02.0011.A du 04 janvier 2002

N° IFU : 6201101040009

1

02 BP 948 Cotonou, République du Bénin - C/718 GBEGAMEY, Rue 11.036  
Sis sur la voie pavée menant du Carrefour «Cossi» vers l'ENEAM (ex-INE)

Téléphone : (+229) 21 30 41 49 Email : [contact@cmmgbj.com](mailto:contact@cmmgbj.com) Site Web : [www.cmmgbj.com](http://www.cmmgbj.com)

## I. AVIS A MANIFESTATION D'INTERET (AMI)

### Projet : Caisse du Mouvement Mutualiste Béninois

**Objet : Recrutement d'un Cabinet pour accompagner la CMMB dans sa transformation institutionnelle en société coopérative et dans sa mise en conformité intégrale avec la nouvelle loi n°2025-14 du 02 juillet 2025 portant réglementation de la microfinance en République du Bénin.**

**Avis N° :009-09-25/CMMB/DG/SAMG/CFTC/SA**

1. Le présent avis à manifestation d'intérêt (AMI) fait suite à l'Assemblée Générale des sociétaires du 21 juin 2025 de la Caisse du Mouvement Mutualiste Béninois (CMMB) qui a décidé à l'unanimité de faire passer l'institution à la forme juridique de « société coopérative ».
2. La Caisse du Mouvement Mutualiste Béninois (CMMB) a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget des fonds du budget CMMB, afin de financer son passage à la forme juridique de "société coopérative", et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché de prestations intellectuelles pour le recrutement d'un Cabinet pour l'accompagnement de la CMMB dans sa transformation institutionnelle en société coopérative.
3. Les prestations comprennent : le recrutement d'un cabinet pour le passage de la CMMB à la forme juridique de société coopérative.

Dans le cadre de sa mission objet du présent avis à manifestation d'intérêt, (le cabinet ou bureau d'études ou groupement de cabinets) doit être spécialisé dans la transformation juridique des institutions.

Par ailleurs, le consultant dans une approche participative aura pour mandat de :

- assister la CMMB à conduire le processus juridique de transformation en société coopérative ;
- actualiser et harmoniser tous les documents et manuels (opérations, procédures, gouvernance, contrôle interne, LBC/FT, gestion des risques, gestion des ressources humaines, statuts, règlement intérieur, etc) ;
- aider la CMMB à adapter la gouvernance et les organes aux exigences de la nouvelle loi ;
- appuyer la CMMB à la conformité réglementaire, en collaboration avec la Direction Générale et le Conseil d'Administration ;

- former et sensibiliser le personnel, les organes dirigeants et les autres parties prenantes sur les changements induits.
4. Le délai de réalisation de la mission est de neuf (9) mois.
5. Les candidats intéressés sont invités à manifester leur intérêt pour les prestations décrites, ci-dessus, en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les prestations (nature des activités du cabinet/firme en relation avec le domaine des prestations, nombre d'expériences générales du cabinet/firme dans le domaine des prestations, nombre d'expériences spécifiques du cabinet/firme dans le domaine des prestations, organisation technique et managériale du cabinet/firme, liste du personnel professionnel à affecter à la mission). Il est demandé aux candidats de fournir ces informations en ne dépassant pas 15 pages au maximum. Les candidats peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives.
6. Les critères demandés seront appréciés à travers les preuves énumérées dans le tableau des critères de sélection.
7. Une liste des candidats de cinq (05) présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter les prestations sera établie par l'autorité contractante. Cette liste restreinte doit contenir au moins deux candidats de nationalité béninoise dès lors qu'ils remplissent les critères de présélection requis. Pour l'intégration de ces candidats de nationalité béninoise, l'autorité contractante remplacera le/les dernier(s) candidat(s) de la liste restreinte ou ceux des pays ayant plus de deux (2) candidats sur la liste restreinte.
8. Les candidats sont invités à présenter leurs propositions techniques et financières. La proposition financière énumère tous les coûts afférents à la mission, y compris la rémunération du personnel et les frais annexes. Un candidat sera sélectionné selon la méthode : **la méthode de sélection fondée sur la qualité et sur le coût (SFQC)**.
9. Aux date et heure limites de dépôt des candidatures, si moins de cinq (05) candidats sont présélectionnés, l'autorité contractante peut, soit contacter directement d'autres cabinets ou firmes en fonction de leurs aptitudes à exécuter les prestations, soit relancer pour un minimum de dix (10) jours calendaires la procédure en vue de compléter la liste restreinte.
10. La présélection sur la liste restreinte tiendra compte des critères ci-après :

**Recrutement d'un Cabinet pour accompagner la CMMB dans sa transformation institutionnelle en société coopérative et dans sa mise en conformité intégrale**

avec la nouvelle loi n°2025-14 du 02 juillet 2025 portant réglementation de la microfinance en République du Bénin.

N°	CRITERES DE NOTATION	NOTES
1.	<b>Compréhension de la mission</b>	10
<b>2. EXPERIENCES DU CABINET</b>		
2.1	Expérience du cabinet dans le domaine de la conduite de missions dans le secteur de la microfinance en république du Bénin, <b>dix années (10) d'expériences</b>	5
2.2	Expériences du cabinet dans les missions d'accompagnement réussies, ayant abouti à l'obtention d'agrément au profit des institutions accompagnées au cours des quinze (15) dernières années, <b>cinq (05) missions</b>	5
2.3	Expériences du Cabinet dans l'élaboration des documents/outils de travail au profit des Systèmes Finances Décentralisés (SFD)	10
<b>3. PROFIL ET EXPERIENCES DES RESSOURCES HUMAINES AFFECTEES A LA MISSION</b>		
3.1	Profil et expériences du Chef de mission, <b>dix (10) années d'expériences</b>	25
3.2	Profil et expériences des autres membres d'équipe d'appui, <b>cinq (5) années d'expériences</b>	35
<b>4. METHODOLOGIE</b>		
4.1	Cohérence et pertinence avec les objectifs de la mission	5
4.2	Outils et techniques de collecte des données	5
4.3	Planning de travail	5
<b>TOTAL</b>		100

La note minimale requise pour être présélectionné est 75/100 et le nombre de candidats présélectionnés ne saurait être inférieur à cinq (05) et supérieur à huit (08).

En cas d'égalité du nombre total de points obtenus, le cabinet/firme ayant réalisé plus de missions spécifiques sera privilégié.



11. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires au sujet des documents de référence auprès de la Direction Générale sise à Gbégamey Carré 718 au bord de la voie pavée menant au carrefour Cossi vers l'INE. ; E-mail : [contact@cmmgb.j](mailto:contact@cmmgb.j), tél 0191011517 et prendre connaissance des documents de présélection au secrétariat administratif : au 2<sup>e</sup> étage de l'immeuble abritant siège tous les jours de 08 heures à 12heures 30 minutes et de 14 heures à 17 heures 30 minutes.

Les manifestations d'intérêts doivent être accompagnées d'une lettre de manifestation d'intérêts dûment signée par le candidat.

12. Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement le dossier de présélection complet à compter du 12 septembre 2025. Le dossier de présélection en version papier ou en version électronique sous le format PDF sera immédiatement remis aux candidats intéressés sur simple présentation de ces derniers au secrétariat administratif au siège de la CMMB sise à Gbégamey Carré 718 au bord de la voie pavée menant au carrefour Cossi vers l'INE. ; E-mail : [contact@cmmgb.j](mailto:contact@cmmgb.j), tél 01 91 01 15 17. Le dossier de présélection sera adressé aux candidats à leurs frais par « TOP CHRONO ». Ce dossier peut être téléchargé sur le site web : [www.cmmgb.j](http://www.cmmgb.j) ou obtenu par voie électronique à condition que le candidat remplisse la fiche de retrait du dossier.

Ce retrait est matérialisé par une fiche<sup>1</sup> de décharge établie selon un modèle mis à disposition par l'ARMP.

13. Les manifestations d'intérêt sont rédigées en langue française et doivent être déposées en deux (02) exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée sur clé USB en format PDF, à l'adresse ci-après au siège de la CMMB sise à Gbégamey Carré 718 au bord de la voie pavée menant au carrefour Cossi vers l'INE. ; E-mail : [contact@cmmgb.j](mailto:contact@cmmgb.j), tél 01 91 01 15 17 au plus tard le 24 septembre 2025 à 10 heures très précises. **Le défaut de présentation des manifestations d'intérêt suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire.** Les candidatures qui ne parviendront pas aux date et heure limites, ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes, aux frais des candidats concernés.

Les manifestations d'intérêt (versions physique et électronique) seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui souhaitent être présents, à l'adresse ci-après au siège de la CMMB sise à Gbégamey Carré 718 au bord de la voie pavée menant au carrefour Cossi vers l'INE. ; E-mail : [contact@cmmgb.j](mailto:contact@cmmgb.j), tél 01 91 01 15 17, le 24 septembre à 10 heures 30 minutes.

<sup>1</sup> Le modèle de cette fiche est téléchargeable sur le site web de l'ARMP : [www.armp.j](http://www.armp.j)



**14.** Les candidats peuvent introduire un recours devant la personne responsable des marchés publics ou son supérieur hiérarchique dans le cadre de la procédure de manifestation d'intérêt à l'encontre des actes et décisions de cette dernière leur créant un préjudice en indiquant les références de l'AMI et exposant les motifs de leur recours par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou déposée contre décharge ou récépissé.

Ce recours doit évoquer une violation de la réglementation des marchés.

Ce recours doit être exercé dans les deux (02) jours ouvrables avant la date limite de dépôt des candidatures ou au plus tard, dans les deux (02) jours ouvrables de la notification des résultats des manifestations d'intérêt. Il a pour effet de suspendre la procédure de présélection jusqu'à la décision définitive de la personne responsable des marchés ou de son supérieur hiérarchique.

La décision de la personne responsable des marchés ou de son supérieur hiérarchique/du premier responsable de la structure déconcentrée doit intervenir dans un délai de deux (02) jours ouvrables après sa saisine.

En l'absence de suite favorable à son recours, le requérant dispose de deux (02) jours ouvrables à compter de la réception de la réponse de l'autorité contractante/structure déconcentrée ou de l'expiration du délai spécifié ci-dessus (deux (02) jours) pour présenter un recours devant la Direction de la Caisse du Mouvement Mutualiste Béninois. Une copie du recours adressé à la Direction de la Caisse du Mouvement Mutualiste Béninois est notifiée à la Personne responsable des marchés /structure déconcentrée pour ampliation.

Fait à Cotonou, le vendredi 12 septembre 2025

  
**Directeur Général**  
**Razack OROU DOUAROU**



## I. MODELE DE LETTRE DE MANIFESTATION D'INTERET

[insérer Nom du Candidat]

[insérer Lieu et date]

**Objet :** Manifestation d'intérêt pour [indiquer nature de la prestation]

**A**

Monsieur le Directeur Général de la CMMB

Monsieur le [indiquer Titre du représentant de l'Autorité contractante/structure déconcentrée],

Après avoir examiné le dossier de présélection dont nous accusons réception, nous vous soumettons notre candidature à la présélection pour la [indiquer nature de la prestation].

Notre dossier de candidature comprend :

- 1) la présente lettre de manifestation d'intérêt ;
- 2) la note de présentation du cabinet/firme accompagnée de l'organigramme ;
- 3) le registre de commerce/les statuts ;
- 4) les preuves des expériences du cabinet/firme [copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples)]<sup>2</sup> ;
- 5) la liste du personnel professionnel à affecter à la mission appuyée de la copie simple des diplômes etc.<sup>3</sup> .

Veuillez agréer, Monsieur le [indiquer le titre du représentant de l'Autorité contractante/structure déconcentrée], l'assurance de notre considération distinguée.

(Signature et cachet du responsable/représentant habilité du cabinet/firme).

---

<sup>2</sup> Pour les cabinets/firmes naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence, preuves légalisées des expériences professionnelles du personnel d'encadrement

<sup>3</sup> Les exigences des points 4 et 5 ne sont pas applicables pour la constitution des bases de données des demandes de cotation